

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) SUR LA DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN
SERVICE PUBLIC DE RECHARGE RAPIDE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

**VALEUR DES ACTIFS PRUDEMMENT ACQUIS ET UTILES – ANALYSE
ÉCONOMIQUE**

- 1. Références :**
- (i) Dossier R-4043-2018, pièce [B-0005](#), p. 214;
 - (ii) Pièce [C-UMQ-0007](#), p. 10 et 11;
 - (iii) Pièce [C-UMQ-0007](#), p. 8.

Préambule :

- (i) Extrait de l'annexe VI – Liste des mesures, du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023

Liste des mesures (Porteur)	Réduction de la consommation énergétique (GJ)	Réduction des produits pétroliers (L)	Réduction des émissions de GES (tCO ₂ e)	Prévisions budgétaires
8.3. Déployer des infrastructures de recharge dans les stationnements des logements multiples et en bordure des rues (TEQ)	DC	DC	DC	10 783 000 \$
8.5. Proposer des modifications réglementaires pour prévoir l'installation d'infrastructures de recharge, ou l'accès à celles-ci, dans tous les nouveaux bâtiments (TEQ)	-	-	-	DC

Note : DC correspond aux impacts Déjà Comptabilisés dans le cadre d'une autre mesure

- (ii) « *Le résultat combiné de ces initiatives est une densification progressive de nos milieux construits, avec un ensemble de bénéfices recherchés, mais également de nouvelles contraintes particulières, dont celle de rendre impossible l'installation de bornes individuelles de recharge pour les véhicules électriques pour de très nombreux citoyens. En effet, même là où l'installation de telles bornes hors-rue ne pose pas de problème technique, le modèle émergent de propriété en milieu urbanisé (la copropriété) retarde ou rend carrément impossible l'installation de bornes dans les espaces communs réservés (les stationnements intérieurs font partie de cette catégorie). La clé de l'électromobilité dans ces milieux reposera donc de plus en plus sur l'installation de bornes de recharge rapide sur l'emprise publique. C'est pourquoi l'UMQ accueille positivement le projet du Distributeur* ».

(iii) « L'UMQ soumet que le modèle volontariste du « Circuit électrique », bien qu'utile, doit désormais être complété par un modèle plus dirigiste [...] ».

Demandes :

- 1.1 En prenant en compte les mesures du Plan directeur de TEQ à la référence (i), veuillez commenter votre position exprimée (référence (ii)), telle que soulignée, et élaborer sur l'effet des mesures de TEQ sur le Projet.
- 1.2 Considérant la position exprimée à la référence (iii), veuillez indiquer si des municipalités prévoient l'implantation de mesures d'urbanisme favorisant ou imposant l'installation de bornes de recharges dans les nouvelles constructions d'immeubles multilogements au cours des prochaines années.
 - 1.2.1. Le cas échéant, veuillez élaborer sur l'effet de ces mesures sur le Projet.